

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/053/2008 – ÉFAI

24 octobre 2008

AU 294/08

Craintes pour la sécurité / Préoccupations d'ordre juridique

MEXIQUE

Les habitants de la ville de Rafael Lara Grajales (État de Puebla)

Des habitants de la ville de Rafael Lara Grajales, dans l'État de Puebla (centre du pays), ont aidé un groupe de migrants d'Amérique centrale à échapper à une bande de malfaiteurs qui les séquestrait en vue d'obtenir une rançon. Les migrants leur ont indiqué que cette bande officiait avec la complicité des policiers municipaux de Rafael Lara Grajales. Les habitants de cette ville risquent désormais d'être l'objet de représailles.

Selon des témoins oculaires, environ 60 personnes originaires du Honduras, du Salvador et du Nicaragua, qui avaient été enlevées alors qu'elles tentaient de se rendre aux États-Unis, se sont échappées d'une maison dans la matinée du 12 octobre. En ce lieu, des ravisseurs les torturaient pour obtenir le paiement de rançons de la part de leurs proches vivant aux États-Unis et dans leur pays d'origine. Les habitants de Rafael Lara Grajales ont vu ces personnes courir dans les rues. Certaines étaient nues et saignaient. Ils leur ont prodigué les premiers soins et leur ont donné des vêtements et de la nourriture. Lorsqu'ils ont proposé d'appeler la police, les migrants leur ont expliqué que des membres de la police municipale collaboraient avec leurs ravisseurs.

En compagnie d'une foule grandissante, les migrants ont désigné quatre de ces malfaiteurs. Les habitants ont arrêté ces personnes et les ont emmenées à la mairie, mais les autorités municipales ont refusé de participer à l'identification des autres membres de la bande. Plus de la moitié des migrants ont fui depuis lors, mais des agents du bureau local de la procureure générale de l'État de Puebla ont procédé à l'arrestation de tous ceux qui étaient encore présents. Lorsque des représentants des autorités ont voulu faire entrer de force les migrants et les ravisseurs dans un bus sans plaque d'immatriculation conduit par un civil, les habitants ont protesté, en pensant que les migrants risquaient de se retrouver aux mains des ravisseurs, et les ont empêchés de quitter les lieux avant l'arrivée des services fédéraux de l'immigration. Des affrontements se sont produits entre une partie de la foule, qui comptait alors plus d'un millier de personnes, et les forces de police. Une voiture et des motos de la police ont été incendiées et des bureaux municipaux ont été endommagés. Environ 300 agents de la police antiémeutes de l'État ont dispersé la foule à l'aide de gaz lacrymogène et de matraques. Plus tard dans la journée, des habitants ont livré les migrants directement aux services fédéraux de l'immigration. Les quatre ravisseurs ont été remis au bureau du procureur général de la République.

Deux heures plus tard, la police de l'État a arrêté huit personnes, dont deux adolescents, et les a inculpées de « participation à une émeute » et de « dommages causés à des biens ». Le premier chef d'accusation a été abandonné avant qu'elles ne soient renvoyées devant un juge de l'État. Selon des informations recueillies dans la ville, les huit personnes arrêtées n'ont pas pu consulter d'avocats ni voir leur famille pendant plusieurs jours. Les autorités ont décerné des mandats d'arrêt à l'encontre de 18 résidents locaux, en raison de leur participation présumée aux affrontements. De nombreux habitants pensent que le but de ces mesures est de dissuader la population de s'opposer aux actions des autorités municipales et de la police. Les policiers municipaux impliqués dans les activités des ravisseurs font l'objet d'une enquête, mais n'ont pas été suspendus de leurs fonctions. Par ailleurs, au moins six des ravisseurs sont toujours en liberté. La Commission nationale des droits humains a ouvert une enquête sur les atteintes commises contre les migrants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque année, des centaines de milliers de personnes en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud tentent de traverser le Mexique pour atteindre les États-Unis. Nombre d'entre elles sont arrêtées par les services mexicains de l'immigration et renvoyées dans leur pays d'origine. Une équipe d'Amnesty International s'est récemment rendue au Mexique pour enquêter sur les informations faisant état de violations des droits humains de ces migrants. Elle a découvert qu'un grand nombre de personnes avaient été enlevées par des bandes de malfaiteurs, qui collaboraient souvent avec des responsables locaux. Ces bandes et les fonctionnaires corrompus ne sont pratiquement jamais déférés à la justice. Les personnes qui déposent des plaintes contre eux risquent d'être l'objet de représailles et de chefs d'inculpation forgés de toutes pièces. En raison de cette impunité, les atteintes commises contre les migrants, qui sont extrêmement vulnérables, ont augmenté depuis 2003 environ, bien que le gouvernement se soit engagé à garantir les droits des migrants.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- engagez les autorités à protéger les personnes qui ont aidé les migrants à fuir leurs ravisseurs le 12 octobre dans la municipalité de Rafael Lara Grajales (État de Puebla) ;
- exhortez-les à veiller à ce que toutes les personnes arrêtées à Rafael Lara Grajales bénéficient des garanties prévues par la loi et d'un procès équitable, et qu'aucun habitant ne soit l'objet de chefs d'inculpation forgés de toutes pièces en représailles de leurs actes humanitaires d'assistance à des migrants ;
- priez le bureau du procureur général de la République d'enquêter sur les informations selon lesquelles la police municipale est impliquée dans l'enlèvement de migrants en situation irrégulière dans la municipalité de Rafael Lara Grajales et de faire en sorte que les ravisseurs présumés soient déférés à la justice ;
- demandez instamment aux autorités de fournir des visas temporaires aux migrants qui ont été enlevés, battus et soumis à du chantage, afin qu'ils puissent témoigner contre les responsables présumés sans crainte de représailles ou de rapatriement forcé.

APPELS À :

Procureur général de la République :

Lic. Eduardo Medina-Mora Icaza

Procuraduría General de la República, Av. Paseo de la Reforma n° 211-213, Piso 16
Col. Cuauhtémoc, Del. Cuauhtémoc, México D.F., C.P. 06500, Mexique

Fax : +52 55 53 46 09 08

Formule d'appel : *Señor Procurador General, / Monsieur le Procureur général,*

Gouverneur de l'État de Puebla :

Lic. Mario Marín Torres, Gobernador del Estado de Puebla

Palacio de Gobierno, Av. Reforma 711 Altos Col. Centro, Puebla 72009m Mexique

Fax : +52 22 46 02 71

Formule d'appel : *Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

Procureure générale de l'État de Puebla :

Lic. Blanca Laura Villeda Martínez

Procuradora del Estado de Puebla, Blvd. 5 de Mayo y 31 Oriente

Col. Ladrillera de Benítez, Puebla 75539, Mexique

Fax : +52 22 372 867

Formule d'appel : *Señora Procuradora, / Madame la Procureure générale,*

Responsable des services fédéraux de l'immigration :

Lic. Cecilia Romero Castillo, Comisionada del Instituto Nacional de Migración

Calle Homero 1832, Col. Los Morales, Del. Miguel Hidalgo

México D.F., C.P. 11510, Mexique

Fax : +52 55 5557 9865

Formule d'appel : *Señora Comisionada, / Madame,*

COPIES À :

Président de la Commission nationale des droits humains (CNDH) :

Dr. José Luis Soberanes Fernández, Comisión Nacional de los Derechos Humanos

Edificio "Héctor Fix Zamudio", 6° piso, Blvd. Adolfo López Mateos n° 1922

Col. Tlacopac San Ángel, Del. Álvaro Obregón, México D.F., C.P. 01040, Mexique

Fax : +52 55 56 81 81 25 (composez le 0 lorsque vous entendez une voix enregistrée)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 NOVEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.